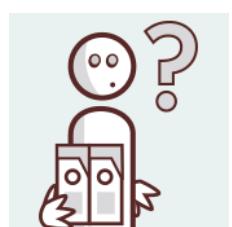


Fiche outils n°27

Les pièces annexes d'état civil

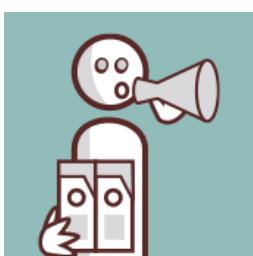
1. Que sont les pièces annexes d'état civil ?

Les pièces annexes d'état civil concernent :



- Les pièces ayant permis d'établir un acte de l'état civil, remises notamment en vue de la transcription, et éventuellement, de la traduction en langue française.
- Les pièces constituant le dossier de mariage.
- Les procurations qui doivent demeurer annexées aux actes de l'état civil.
- Les expéditions des décisions judiciaires à transcrire sur les registres et les pièces jointes à la demande de transcription.

2. Pourquoi doit-on les déposer ?



« Doivent être déposées toutes les pièces dont la loi prescrit la remise à l'officier de l'état civil en vue de l'établissement ou de la transcription d'un acte, ou de la transcription d'une décision judiciaire à l'état civil » (§134 IGREC).

« Les pièces ayant permis d'établir un acte d'état civil, les pièces constituant le dossier de mariage ainsi que les procurations qui doivent demeurer annexées aux actes de l'état civil **sont déposées en fin d'année, au greffe du tribunal de grande instance** dans le ressort duquel est située la commune ou aux archives dépendant du ministère des affaires étrangères » ([Art. 7 Décret 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil](#)).

Les pièces annexes de l'état civil **sont conservées au greffe du tribunal de grande instance pendant cinquante ans**. La commune peut toutefois obtenir une dérogation à ce dépôt accordée par le procureur afin de conserver elles-mêmes ces pièces annexes. Par conséquent, la commune ayant cette dérogation devra conserver ces pièces pour une durer de cinquante ans ([DGP/SIAF/2014/006-111/04-page 45](#)).

3. Liste sommaire des pièces annexes de l'état civil

Actes de naissance

- Avis de naissance sur la commune
- Certificat d'accouchement
- Réquisition en transcription des jugements d'adoption plénière
- Certificat de coutume, lorsque les parents sont étrangers
- Jugement ou arrêt déclaratif de naissance
- Jugement d'adoption
- Déclaration conjointe de choix de nom
- Avis de mention de légitimation
- Déclaration d'adjonction de nom
- Changement de nom et/ou de prénom par francisation
- Déclaration de désaccord sur le nom
- Certificat de non-appel ou de non-pourvoi (jugement déclaratif de naissance)
- Certificat de non-appel ou de non pourvoi (décision d'adoption)

- Si enfant né à l'étranger, copie de l'acte de naissance étranger

Actes de mariages

- Copie d'acte de filiation
- Pièces établissant consentement
- Certificat de publication ou affiche, etc.
- Dispense d'âge, de parenté ou d'alliance
- Pièce prouvant absence ou décès du premier conjoint
- Autorisation de l'autorité militaire
- Certificat délivré par le notaire qui a reçu le contrat de mariage
- Certificat de coutume
- Jugement ou arrêt déclaratif de mariage
- Liste des témoins
- Justificatif de domicile

Actes de décès

- Demande de transcription de décès
- Jugement déclaratif de décès, d'absence ou de disparition
- Certificat médical constatant le décès

Autres documents

- Autres réquisitions du procureur de la République
- Procurations
- Jugement ou arrêté déclaratif remplaçant des actes non dressés, perdus ou détruits
- Certificat médical pour « acte d'enfant sans vie »